

**Certificat d'examen de type
n° F-05-K-0209 du 03/02/2005**

**Organisme désigné par
le ministère chargé de l'industrie
par arrêté du 22 août 2001**

DDC/22/E080087-D1

**Humidimètres pour grains de céréales et graines oléagineuses TRIPETTE & RENAUD
types AQUA-TR I (classe I), AQUA-TR II (classe II) et TMNG (classe II)**

Le présent certificat est prononcé en application du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure et de l'arrêté du 10 février 1993 relatif à la construction et au contrôle des humidimètres pour grains de céréales et graines oléagineuses.

FABRICANT :

TRIPETTE & RENAUD CHOPIN – Z.I. du Val de Seine – 20, avenue Marcellin Berthelot – 92390
VILLENEUVE LA GARENNE

OBJET :

Le présent certificat renouvelle les certificats n° F-04-K-156 du 23 février 2004 et n° F-04-K-157 du 4 mars 2004 relatifs aux humidimètres TRIPETTE & RENAUD types AQUA-TR I, AQUA-TR II et TMNG (classe II)

CARACTERISTIQUES :

Les humidimètres TRIPETTE & RENAUD types AQUA-TR I, AQUA-TR II et TMNG faisant l'objet du présent certificat sont identiques aux types certifiés par les certificats n° F-04-K-156 et n° F-04-K-157 précités.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :

La liste des espèces ou variétés et des étendues de mesures correspondantes figure sur une étiquette apposée sur le coté de l'instrument.

La plaque d'identification des instruments concernés par le présent certificat doit porter le numéro et la date figurant dans son titre. Cette disposition s'applique également aux instruments en service, modifiés conformément au présent certificat.

SCELLEMENTS :

Le dispositif de scellement est constitué d'un fil métallique plombé liant le carter au châssis de l'appareil. Il est situé en bas de la face arrière en dessous de la plaque d'identification. Le carter ne peut donc pas être démonté sans déplombage de l'appareil.

DEPOT DE MODELE :

La documentation relative à ce dossier est déposée au Laboratoire national d'essais (LNE) sous la référence DDC/22/ E080087-D1 et chez le fabricant.

VALIDITE :

Le présent certificat est valable jusqu'au 23 février 2014.

ANNEXES :

- Listes des espèces avec les coefficients de calibration et les checksums correspondants

Pour le Directeur Général

Laurence DAGALLIER
Directrice Développement et Certification

Annexe 1 au certificat n° F-05-K-209

Humidimètre TRIPETTE & RENAUD type AQUA-TR I

Variétés	Etendues de mesure	Coefficients				Checksum
		A0	A1	A2	A3	
Blé dur	10 % à 25 %	-19,265009	1,652322	-2,446687	1,60659	25D2
Blé tendre	10 % à 22 %	-11,631074	1,016078	-0,645904	-0,013323	2828
Blé APPOLO et SOISSONS	8 % à 20 %	-15,289651	1,312032	-1,592114	1,056077	429B
Blé RECITAL	10 % à 25 %	-14,169518	1,095561	-0,880856	0,416949	2A98
Maïs corné denté	11 % à 39 %	-2,269343	0,328231	0,693509	-0,485562	322C
Maïs DENTE	13 % à 45 %	-0,388857	0,227283	0,766575	-0,41072	21E7
Maïs WAXY	9 % à 35 %	-0,882014	0,213364	0,929714	-0,54466	1E07
Colza	6% à 20 %	-2,409714	0,669836	-1,333525	1,337809	1BC7
Orge de printemps	8 % à 19 %	-20,816684	2,090025	-4,149194	3,495799	3CC7
Orge d'hiver	10 % à 20 %	-28,665565	2,877867	-6,606486	5,89848	2D0B
Seigle	8 % à 24 %	-17,887714	1,643971	-2,480089	1,685	21C0
Sorgho	9 % à 26 %	-45,916832	3,779856	-7,967763	6,411791	21E9
Tournesol	8 % à 18 %	-6,295359	0,893624	-1,798939	1,470244	2455

Annexe 2 au certificat n° F-05-K-209

Humidimètres TRIPETTE & RENAUD types AQUA-TR II et TMNG

Variétés	Etendues de mesure	Coefficients				Checksum
		A0	A1	A2	A3	
Blé dur	10 % à 25 %	-19,265009	1,652322	-2,446687	1,60659	25D2
Blé tendre	10 % à 22 %	-11,631074	1,016078	-0,645904	-0,013323	2828
Blé APPOLO et SOISSONS	8 % à 20 %	-15,289651	1,312032	-1,592114	1,056077	429B
Blé RECITAL	10 % à 25 %	-14,169518	1,095561	-0,880856	0,416949	2A98
Maïs	9 % à 42 %	0,233821	0,151638	1,068231	-0,701360	14BC
Maïs corné denté	11 % à 39 %	-2,269343	0,328231	0,693509	-0,485562	322C
Maïs DENTE	13 % à 45 %	-0,388857	0,227283	0,766575	-0,41072	21E7
Maïs WAXY	9 % à 35 %	-0,882014	0,213364	0,929714	-0,54466	1E07
Colza	6 % à 20 %	-2,409714	0,669836	-1,333525	1,337809	1BC7
Orge de printemps	8 % à 19 %	-20,816684	2,090025	-4,149194	3,495799	3CC7
Orge	10 % à 20 %	-28,665565	2,877867	-6,606486	5,89848	1F9D
Seigle	8 % à 24 %	-17,887714	1,643971	-2,480089	1,685	21C0
Soja	8 % à 18 %	-2,28870	0,882663	-2,147990	2,415450	19E8
Sorgho	9 % à 26 %	-45,916832	3,779856	-7,967763	6,411791	21E9
Tournesol	8 % à 18 %	-6,295359	0,893624	-1,798939	1,470244	2455